

Date de la convocation :
26/05/2021
Date d'affichage :
02/06/2021

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 01^{er} JUIN 2021**

Sous la présidence de Monsieur Yves RUDIO, maire

Nombre de conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 9, dont 2 par visioconférence

Présents : Marie-Hélène BEINSTEINER, Gabrielle EHRETSMANN, Cyrille HAEHNEL, Jean-Georges KOLB, Nicolas LANNO, Jérôme LEFEVRE

Présentes en distanciel : Jessica CLEISS, Olivia HUMANN

Absent excusé : Christian VOEGELE

Monsieur le maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :
5. Modification de contrat du photocopieur de l'école de Weinbourg

Le secrétaire de séance est désigné par Monsieur le maire : Monsieur Cyrille HAEHNEL

ORDRE DU JOUR

01. *Approbation du PV de la réunion du C.M. du 4 mai 2021*
02. *Autorisation générale et permanente de poursuites*
03. *Attribution de compensation :*
 - *Mise en demeure pour 2020*
 - *Lettre de rappel pour 2021*
04. *Motion pour une politique ambitieuse de sauvegarde et de promotion de la langue régionale*
05. *Modification de contrat du photocopieur de l'école de Weinbourg*
06. *Divers*

01. Approbation du PV de la réunion du C.M. du 04 mai 2021

Remarques : RAS

Le procès-verbal de cette réunion ne suscitant plus aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité des membres présents lors du conseil de ce jour.

Nombre de votants : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

02. Autorisation générale et permanente de poursuites

En vertu de l'article R1617 du CGCT ainsi que du droit local, notamment des lois d'introduction du 1^{er} juin 1924

Et par arrêté de ce jour,

Le maire, Yves RUDIO,

autorise le Trésorier de Bouxwiller, comptable assignataire de la commune, à engager les poursuites contre les redevables retardataires, jusqu'à la saisie incluse, notamment la saisie-vente, la saisie-attribution, la saisie-rémunération et l'opposition à tiers détenteur (OTD) sans seuil ni plafond.

En vertu de la législation, le maire continue de donner son autorisation pour la vente.

En cas de refus ou l'absence de réponse dans le délai d'un mois, le comptable demandera l'admission en non-valeur.

Nombre de votants : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

03. Attribution de compensation (AC) : Mise en demeure pour 2020 et lettre de rappel pour 2021

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une mise en demeure pour le paiement de l'AC 2020 ainsi qu'une lettre de rappel pour le paiement de l'AC 2021 sont arrivées en mairie courant mai 2021.

La commune règle chaque année la part relevant du SDIS, mais est en désaccord, depuis 2016, avec la Communauté de communes Hanau-La Petite Pierre sur le reste des AC, et donc aussi sur les sommes réclamées pour 2020 et 2021. En effet, chaque année elle doit reverser à tort la somme de 5 295,00 € TTC à la Communauté de communes, pour la bonne et simple raison que les AC n'ont pas été révisées depuis leur mise en place définitive. D'un autre côté, le territoire évolue et cela n'est pas pris en compte dans ce calcul initial, resté figé en 2013.

Lors de la séance d'installation de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 14 avril 2021, Monsieur le maire a fait la demande d'une révision libre des AC. C'est uniquement par cette révision que la neutralité financière de la commune de Weinbourg pourra être garantie, puisqu'elle perd chaque année plus de 100 000,00 € TTC de taxes dites professionnelles.

Cette demande n'ayant pas été entendue à ce jour, les élus décident, à l'unanimité, de ne donner suite, ni au rappel, ni à la mise en demeure, conformément aux différentes délibérations prises lors de précédentes réunions du conseil municipal et invitent le Trésor public à prendre les mesures qu'il jugera nécessaires.

Nombre de votants : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

04. Motion pour une politique ambitieuse de sauvegarde et de promotion de la langue régionale

Attendu que l'article 75-1 de la Constitution française reconnaît que « *les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France* »,

Attendu que Monsieur le président de la République a affirmé en ligne le 25 mai 2021 que « *les langues de France sont un trésor national* » et que « *toutes, qu'elles soient issues de nos régions en métropole ou de nos territoires d'outre-mer, ne cessent d'enrichir notre culture française* »,

Attendu que le gouvernement – à travers l'Education nationale – a défini la langue régionale d'Alsace et de Moselle dans son BO hors-série n°2 du 19 juin 2003 comme « *les dialectes alémaniques et franciques parlés en Alsace et en Moselle, dialectes de l'allemand, d'une part, l'allemand standard d'autre part* »,

Attendu que les Conseils généraux puis départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, ensuite la Collectivité européenne d'Alsace, d'une part, et que le Conseil régional d'Alsace, ensuite celui du Grand Est, d'autre part, mènent une politique favorable à la langue régionale depuis 1946,

Attendu que la compétence du bilinguisme et celle des relations transfrontalières franco-allemandes ont été transférées à la Collectivité européenne d'Alsace au 1^{er} janvier 2021,

Attendu que la loi dite « MOLAC » relative « *à la protection des langues régionales et à leur promotion* » a été largement adoptée en deuxième lecture par 247 voix pour sur 342 votants,

Attendu que le Conseil constitutionnel, sur une saisine de 60 députés et par sa décision n°2021-818 DC du 21 mai 2021, a déclaré anticonstitutionnelle une partie de ladite loi, et plus particulièrement l'enseignement dans des classes immersives de ces langues et la reconnaissance de leurs signes diacritiques,

Attendu que la filière d'enseignement bi-plurilingue et celle d'enseignement immersif associatif ont fait leurs preuves en matière de transmission, de sauvegarde et de promotion de la langue régionale d'Alsace,

Attendu que l'urgence dans laquelle se trouve la langue régionale d'Alsace est absolue, car langue mourante pour sa partie dialectale, l'*Elsässerditsch*, et langue en perte de sa valence régionale pour sa partie normée, le *Hochdeutsch*,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE WEINBOURG

Demande que la langue régionale d'Alsace soit reconnue comme langue en voie de disparition et par conséquent qualifiée de patrimoine immatériel de la France à protéger,

Demande que la compétence de sauvegarde de ce patrimoine soit décentralisée et revienne à la Collectivité européenne d'Alsace, voire aux intercommunalités ou aux communes elles-mêmes,

Demande que la société publique et la société civile puissent prendre en compte la langue régionale d'Alsace, sous ses deux formes, dans tous les domaines qui leur incombent, afin de la rendre visible et audible,

Demande que les deux formes de la langue régionale d'Alsace puissent devenir langues enseignées et/ou d'enseignement et trouver une place et un rôle ambitieux dans l'enseignement renforcé, bilingue paritaire et immersif.

Nombre de votants : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

05. Modification de contrat du photocopieur de l'école de Weinbourg

Le contrat du photocopieur de l'école de Weinbourg étant arrivé à terme, le prestataire de service, DYCTAL Bureautique propose un nouveau matériel avec un nouveau contrat. La proposition financière faite par la société intègre l'acquisition du système d'impression Konica Minolta neuf : le Business Hub C 257 i en location financière sur 21 trimestres.

Les coûts de la mise en place sont les suivants :

	Coût en € HT
Location trimestrielle du matériel	205,00
Mise en service : livraison, installation, formation continue, reprise, connexion, pré-configuration	150,00
Forfait pages N&B (par copie)	0,004
Forfait pages couleurs (par copie)	0,04
Pack EMC PLUS mensuel	inclus dans l'abonnement

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer le devis.

Nombre de votants : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

06. Divers

06.01. Vente de bois

Monsieur le maire informe le conseil municipal que 10 lots de bois (B.I.L.) en grumes débardées en bord de chemin ont été mis à la vente au prix de 43,00 € HT (TVA 10%). Il s'agit des parcelles 18 et 21 dans la forêt communale de Weinbourg.

A ce jour, seul un lot, à savoir le numéro 4 est encore disponible. Les personnes intéressées peuvent s'adresser à la mairie.

06.02. Choix de mobilier urbain

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commission 2 s'est réunie mardi 25 mai pour choisir le mobilier urbain qui sera mis en place dans la commune, conformément à la délibération 02 de la réunion en plénière du 04 mai 2021 :

- Deux poubelles corbeilles ZENO de 40 L au prix de 143,78 € HT par pièce seront installées Place de la Mairie et devant l'église,
- Deux cendriers TROPP au prix de 42,43 € HT par pièce seront installés devant la salle polyvalente et à l'aire de rencontre multigénérationnelle,
- Deux range-vélos support PRESTO au prix de 101,91 € HT seront installés à l'école et à l'aire de rencontre multigénérationnelle.

06.03. Plaques de rues bilingues

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le bon de commande du 28 avril 2021 de l'Emaillerie Rhénane d'Ingwiller a été signé et transmis fin mai pour un montant de 1143,20 € HT. Un délai de livraison des panneaux et plaques de rues de 5 semaines est à prévoir.

06.04. Panneaux d'entrée et de sortie de village

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les conseillers départementaux présents à la dernière réunion en plénière de la Communauté de communes Hanau-La Petite Pierre ont annoncé que la Collectivité européenne d'Alsace prendra à sa charge le remplacement des panneaux EB10 (entrée d'agglomération) et EB20 (sortie d'agglomération) des communes du département. De même, elle prendra en charge le coût de la mise en place des panneaux d'agglomération en langue régionale.

La commune a par conséquent fait la demande de mise en place de 3 panneaux EB10 et 3 panneaux EB20 portant le nom en dialecte de la commune, à savoir « Winbùri ».

06.05. Décisions du maire par délégation

2021-URBA-12	Droit de préemption urbain : maison SCHARZWAEELDER Cédric et Mélanie	40 Rue Meyer (section 02 parcelles 169/71, 170/73)	17/05/2021	Non préemption
2021-URBA-01 Modificative	Droit de préemption urbain : maison KRIEGER Andrée	1C Rue de l'Homme Parcelle oubliée : (section 02 parcelle 217)	28/04/2021 + 17/05/2021	Non préemption
2021-CIM-13	Concession cimetière existante N°279 plan N° 177	Concessionnaire originel : KIRCHER Anne	27/05/2021	Renouvellement

06.06. Extension du service communautaire

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la Communauté des communes Hanau- La petite Pierre a transmis un courrier informant que par délibération du 14 avril dernier, le service commun s'est étoffé.

L'ensemble des communes de l'intercommunalité a désormais la possibilité d'adhérer à un ou plusieurs volets.

La commune a déjà adhéré aux :

- volet **technique** (sauf entretien des locaux),
- volet **administratif**,
- volet **informatique** (conseil et accompagnements en matière d'informatique et numérique, RGPD règlement général sur la protection des données).

Il est proposé en plus un :

- volet prévention : Services d'un assistant de prévention.

Les élus décident de ne pas donner suite pour le moment et de ne pas adhérer au volet prévention.

06.07. Remplissage de piscines

Monsieur le maire informe le conseil municipal avoir réceptionné, d'un particulier, une demande d'exonération partielle du prix de l'eau pour le remplissage des piscines. La commune aurait pu prendre cette délibération avant le 31 décembre 2020, c'est-à-dire avant le transfert de compétence au SDEA qui, depuis le 1^{er} janvier 2021, est le gestionnaire de l'eau. La commune n'est donc plus décisionnaire pour cela.

Renseignements pris auprès du SDEA, aucun dégrèvement des prix de l'eau ou de l'assainissement ne peut être envisagé pour le remplissage des piscines, les tarifs de l'eau et de l'assainissement applicables étant fixés annuellement par délibération des périmètres respectifs à l'issue de l'élaboration des budgets, conformément à l'article 46 du règlement du service de l'eau potable ainsi que l'article 45 du règlement du service de l'assainissement.

Pour demander un dégrèvement sur le prix de l'eau, les particuliers devront par conséquent prendre contact avec le SDEA.

06.08. Avenir du RPI et travaux préparatoires à l'ouverture d'un service périscolaire

Monsieur le maire informe le conseil municipal que, dans le cadre de la refonte des Regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI), le scénario le plus crédible est que l'école de Weinbourg rejoigne le « RPI du Piémont des Vosges du Nord » à créer, regroupant les écoles de Weinbourg, Weiterswiller, Neuwiller-lès-Saverne et Dossenheim-sur-Zinsel. La question d'y intégrer les écoles de Hattmatt, Ernolsheim-lès-Saverne et Obersoultzbach reste encore en suspens.

Ce RPI pourra fonctionner avec deux bassins de recrutement et de transport, à savoir les écoles de Dossenheim-sur-Zinsel, Neuwiller-lès-Saverne et Weiterswiller d'une part, celles de Weinbourg, Weiterswiller et Neuwiller-lès-Saverne d'autre part. Ainsi, l'école de Neuwiller-lès-Saverne deviendra l'école pivot et pourra héberger un site bilingue à mettre en place.

Le service périscolaire de la pause méridienne pourra être partagé entre les sites de Dossenheim/Zinsel et d'Ingwiller, le premier ne pouvant pas accueillir tous les enfants de ce RPI.

Les Inspectrices de l'éducation nationale des circonscriptions scolaires de Saverne et des Vosges du Nord ont déjà été consultées et sont favorables à la fois à la création de ce RPI (même si les écoles se trouvent dans deux circonscriptions différentes) et à l'instauration d'un site bilingue, structure qui manque dans cet espace entre Ingwiller et Saverne.

06.09. Promotion interne de la secrétaire de mairie

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un dossier de promotion interne, session 2021, sera proposé pour la troisième année consécutive au Centre de gestion du Bas-Rhin concernant la secrétaire de mairie.

06.10. Accompagnatrice de bus scolaire

Monsieur le maire informe le conseil municipal que Madame Elodie SCHNEIDER, l'actuelle accompagnatrice de bus demande de pouvoir travailler pour un mi-temps pour la commune, sans quoi elle ne pourra plus assurer le service d'accompagnement. Elle l'assurera par contre jusqu'à la fin de l'année scolaire.

La commune ne pouvant pas donner suite à cette demande, il conviendra donc de procéder à un nouveau recrutement. Elle tient à remercier Madame SCHNEIDER pour le service rendu tout au long de l'année scolaire.

06.11. Révision du PLUi

Monsieur le maire informe le conseil municipal que, dans le cadre de son débat annuel sur la politique de l'urbanisme, la Communauté des communes de Hanau-La Petite Pierre est favorable aux propositions faites par la commune de Weinbourg, à savoir :

- La suppression de la zone 2AU et sa transformation en zones A et N et
- La modification de l'OAP pour prévoir une sortie à l'arrière de la zone UB pour une petite urbanisation future.

Par contre, la révision du PLUi est qualifiée de non urgente et la communauté des communes propose d'attendre une révision ou une déclaration préalable de travaux pour une artificialisation de cette zone

06.12. Récapitulatif de travaux

Monsieur le maire informe les élus des dossiers qui ont été instruits en urbanisme depuis le 1^{er} janvier 2021.

Dorénavant, un tableau mis à jour sera présenté lors de chaque réunion du conseil municipal pour un meilleur suivi des contrôles des travaux sur site.

Type et N° de dossier	Date de la décision	Avis du maire	Pétitionnaire	Adresse	Nature des travaux
PC 6752121R0001	29/03/2021	favorable	BRIGNATZ Gilles	124 Rue de la Petite Montée	Garage
DP 6752121R0001	18/02/2021	favorable	STAUDER Loïc	158 Rue des Primevères	Auvent sur terrasse existante
DP 6752121R0002	22/02/2021	favorable	JOST Jennifer	60 Rue Principale	Menuiserie, tuiles, création d'une fenêtre
DP 6752121R0003	Retrait de la demande	Sans objet	JAMING Anne	90 Ruelle de la mairie	Sans objet (non soumis à demande)

DP 6752121R0004	03/05/2021	favorable	KIRCHER Olivier	151A Route d'Ingwiller	Abri de jardin
DP 6752121R0005	19/04/2021	favorable	FRITSCH Jonathan	19 Rue de la Mésange	Ravalement de façade
DP 06752121R008	27/05/2021	refusé	BALZER Ernest	108 Rue des Roses	Abri de pâture

06.13. Rue du Wetzstein

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie d'un montant estimé à 549 000,00 € HT dans les communes de Schœnbouurg, Weinbourg et Zittersheim a été attribuée au consultant en ingénierie EMCH + BERGER (29 Rue de la Wantzenau 67800 HOEHNHEIM) pour une somme de 11 928,00 € HT.

C'est la Communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre qui gère les travaux programmés dans la Rue du Wetzstein à Weinbourg.

06.14. Affaissement de la Rue Principale

Au niveau du 68 Rue Principale, dans la réparation d'enrobé, il subsiste un affaissement problématique, qui impacte les maisons riveraines. Ces travaux étant relativement récents, Monsieur Mathieu SCHULLER, le responsable du Centre d'entretien et d'intervention de Bouxwiller, cherche à faire jouer la garantie pour reprendre ce qui ressemble manifestement à une malfaçon. Le montant de la reprise est estimé à environ 15 000,00 € HT.

Il invite d'ailleurs les riverains impactés à faire constater les dégâts potentiels causés dans leur habitation par un huissier pour pouvoir les verser au dossier.

06.15. Remplacement d'extincteur

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un extincteur doit être changé au premier étage de l'église pour un coût de 117,00 € HT. Cette dépense sera prise en charge par la commune.

06.16. Compte-rendu du travail en commissions

Commission 1 : RAS

Commission 2 : Protection des coffrets électriques (rue des Primevères) commandés – Mise en sécurité de la rue de l'Homme commandée – Rue Schwindel (RDV demain soir) – Arrosage (semaines 24 et 25) – Clôtures de l'aire de rencontre (livrées, mais pas encore posées) – Eclairage du stade fait – Reprise des concessions échues au cimetière (RDV prévu le 9 juin) – Défibrillateurs posés et mis en service le 7 juin – Le monument aux morts sera ensemencé plutôt que pavé

Commission 3 : Chantier du monument aux morts à terminer – Plantation de rosiers reportée à 2022 – Entrée du village côté lotissement reporté à 2022 – Plantation de haies et de deux arbres sur l'aire de jeu (à l'automne) – Engrillagement en forêt à venir – Composteur partagé mis en place (formation le 19 juin)

Commission 4 : Il faudra penser à démarcher les habitants des maisons sur lesquelles seront fixées les plaques de rues bilingues

Commission 5 : Un calendrier des manifestations a été établi :

10 juillet 2021 : Rallye village

28 août 2021 : Atelier cosmétique

18 décembre 2021 : Fête de Noël des enfants

16 (et 23 ?) janvier 2022 : Fête de Noël des aînés

23 et 24 avril 2022 : Week-end d'activités pour les jeunes

9 juillet 2022 : Jeux de société pour tous

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le maire remercie les membres et lève la séance à 21 heures 59.

Weinbourg, le 02 juin 2021

Le maire,

Yves RUDIO

